

# Politique sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle générative dans l'édition savante

Approuvée le 18 janvier 2024

## PRÉAMBULE

L'intelligence artificielle (IA) générative est une technologie qui crée des textes, des images et des vidéos en procédant à la synthèse de données issues de millions de sources. ChatGPT est un exemple d'outil d'IA générative. L'IA générative peut résumer rapidement des informations complexes et produire une narration ou une image claire et cohérente, facilitant ainsi la création de contenu. Cependant, étant donné que cette technologie s'appuie sur toutes les sources de données accessibles, quelle que soit l'exactitude de ces données, les réponses qu'elle fournit peuvent être trompeuses, obsolètes ou même incorrectes en matière de faits.

Reconnaissant que les auteurs et les évaluateurs ont maintenant un accès facile à des outils d'IA générative, le comité de rédaction du *Journal canadien de l'hygiène dentaire* (JCHD) a rédigé la politique suivante sur l'utilisation responsable de l'IA générative dans l'édition savante.

## LES AUTEURS ET L'IA GÉNÉRATIVE

La question de la paternité est l'une des plus grandes préoccupations que suscite l'utilisation de l'IA générative dans l'édition scientifique.

Depuis des années, les auteurs des manuscrits soumis au JCHD doivent signer une déclaration confirmant qu'ils répondent aux trois critères de paternité du journal, tels que définis par l'International Committee of Medical Journal Editors (ICMJE, [www.icmje.org](http://www.icmje.org)). Ces critères sont les suivants :

1. La personne a contribué à la conception de l'étude, au recueil ou à l'analyse des données **ET**
2. La personne a contribué à la rédaction ou à l'évaluation critique de l'article **ET**
3. La personne approuve la version finale de l'article soumis pour publication et peut en assumer la responsabilité.

Si une personne utilise un outil d'IA générative pour rédiger un manuscrit qui est ensuite soumis au JCHD pour considération de publication, cette personne ne peut pas être reconnue, par définition, comme étant un « auteur » du manuscrit. L'outil d'IA générative ne peut pas non plus être considéré comme un auteur, car ces technologies ne peuvent être tenues responsables du contenu qu'elles produisent.

### *Utilisations inacceptables de l'IA générative*

Pour résumer, les technologies d'IA générative **ne peuvent pas être utilisées** par les auteurs du JCHD pour :

- Rédiger des textes intégraux (articles de recherche originaux, exposés de synthèse, articles courts, rapports de cas).
- Rédiger des articles d'opinion ou des éditoriaux (ces types d'écrits sont nécessairement subjectifs et expriment l'opinion personnelle ou professionnelle d'une personne).

### *Utilisations acceptables de l'IA générative*

Un auteur du JCHD **peut utiliser** les technologies d'IA générative pour les raisons suivantes :

- Traduire un texte d'une langue à une autre.
- Rédiger des sommaires en langage simple des résumés rédigés par l'auteur lui-même.
- Produire des images pour soutenir la recherche propre à l'auteur.
- Rédiger des messages pour les médias sociaux ou du matériel promotionnel sur sa propre recherche.

*Ne pas oublier : les outils d'IA générative ne peuvent pas produire des références et des citations exactes ou complètes, car leurs résultats sont une compilation de données provenant de millions de sources. Comme il s'agit de « grands modèles de langage », ils ne peuvent pas attribuer les énoncés à des sources individuelles.*

# Politique sur l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle générative dans l'édition savante

Approuvée le 18 janvier 2024

Dans leur lettre d'accompagnement au rédacteur scientifique, les auteurs doivent préciser si ou comment l'IA a été utilisée pour générer des textes ou des images. Cette déclaration sera publiée à la fin de l'article, avant la liste des références, si le manuscrit est accepté pour publication.

## Exemple de déclaration de divulgation

*Au cours de la préparation de ce manuscrit, les auteurs ont utilisé [OUTIL et VERSION] pour produire [XXX]. Les auteurs ont évalué et corrigé [XXX] avant de l'ajouter à la soumission, tel que requis, et assument l'entière responsabilité de son contenu.*

## LES ÉVALUATEURS ET L'IA GÉNÉRATIVE

Les *Lignes directrices du journal à l'intention des évaluateurs* stipulent ce qui suit : « Il faut traiter les manuscrits en cours d'évaluation comme des documents confidentiels, à la fois pendant et après l'achèvement de l'évaluation par les pairs. » Il serait contraire à l'éthique, ne serait-ce que pour des raisons de confidentialité, qu'un évaluateur télécharge un manuscrit sur ChatGPT ou sur un autre outil d'IA générative à des fins d'évaluation.

De plus, le JCHD fait appel à des spécialistes en la matière pour évaluer la qualité des manuscrits soumis en fonction de leur expertise internationale reconnue dans le domaine. Leurs opinions professionnelles sont très estimées et constituent un élément essentiel au maintien de la rigueur et de l'intégrité scientifique du journal. Les outils d'IA générative ne sont pas des experts en la matière et ne sont pas non plus en mesure d'assumer la responsabilité des critiques produites.

### *Utilisations inacceptables de l'IA générative*

Les évaluateurs du JCHD **ne peuvent pas utiliser** les technologies d'IA générative pour évaluer les manuscrits soumis à une évaluation par les pairs.

### *Utilisations acceptables de l'IA générative*

Il n'existe actuellement aucune utilisation acceptable de l'IA générative par les pairs évaluateurs.